Thinking Africa

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE N°132 • OCTOBRE 2026

LA CORRUPTION ET LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE TRANSNATIONALE :

UN ENJEU SÉCURITAIRE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par :

METSENA NDJAVOUA

Docteur/PhD en Histoire des Relations Internationales à l'Université de Maroua au Cameroun, Chercheur associé au Centre de Recherche en Études Politiques et Juridiques (CREPJ) en RDC, également Chercheur au sein de l'équipe de recherche Kwame Nkrumah de la plate-forme SAC-CERDIA-RECAF. Par ailleurs, il est enseignant associer à l'Université Continentale de Libreville au Gabon et enseignant-invité à l'Université Officielle de Bukavu en RDC.

Résumé

Cette note permet de comprendre l'impact de la corruption sur la gouvernance, les économies nationales et l'intégrité des États africains, plus particulièrement en Afrique francophone. La « criminalité économique et financière » constitue toute forme de criminalité non violente qui a pour conséquence une perte financière. Cette criminalité couvre une large gamme d'activités illégales, y compris la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Les crimes économiques et financiers constituent une menace grave à long terme pour le développement socio-économique pacifique et démocratique.

Les marchés de capitaux ne peuvent pas s'épanouir dans les pays où des activités économiques et financières illégales sont socialement acceptées, parce qu'ils doivent avoir pour base des critères et des valeurs professionnels, juridiques et moraux élevés. Ne serait-ce que l'impression que des actes économiques et financiers illégaux sont commis peut produire des dommages économiques. La suspicion publique sape la légitimité du gouvernement. Il est donc crucial de parer efficacement à cette forme de criminalité dans la perspective du développement durable et du renforcement des capacités. Toutefois, la lutte contre la corruption et la criminalité financière transnationale constitue un défi majeur pour les pays les moins dotés d'un arsenal juridique protecteur. Dans ce contexte, une action plus efficace et efficiente de la part de la communauté et des institutions internationales est nécessaire dans l'optique de combattre la criminalité financière, en particulier le blanchiment d'argent tout particulièrement en Afrique francophone.

Contexte

Cette note d'opinion s'insère dans un contexte géopolitique marquée par la corruption et la criminalité économique et financière transnationale qui constitue un enjeu important pour comprendre les contours de la gouvernance des pays africains et plus précisément ceux l'Afrique Francophone. La faiblesse de la démocratie, la présence d'un système clientéliste, une corruption généralisée et un État de droit très fragile étaient largement responsables des performances relativement médiocres de l'Afrique à trouver de nombreux partisans dans les pays africains et à l'étranger. Malgré, les efforts consentis par les institutions internationales, la question de corruption, de la criminalité financière transnationale en Afrique reste préoccupante.

Problématique

Quel est l'impact de la corruption et de la criminalité financière transnationale sur la gouvernance, les économies nationales et l'intégrité des États africains ? En quoi les financiers clandestins et les circuits transfrontaliers constituent-ils un obstacle à la gouvernance ? Et quelles sont les stratégies adoptées pour lutter contre la corruption et la criminalité financière transnationale dans les pays africains ?

Mots clés :

Corruption, criminalité financière, développement durable, transnational, Afrique.

Biographie

METSENA NDJAVOUA est Docteur/PhD en Histoire des Relations Internationales à l'Université de Maroua au Cameroun, Chercheur associé au Centre de Recherche en Études Politiques et Juridiques (CREPJ) en RDC, également Chercheur au sein de l'équipe de recherche Kwame Nkrumah de la plate-forme SAC-CERDIA-RECAF. Par ailleurs, il est enseignant associer à l'Université Continentale de Libreville au Gabon et enseignant invité à l'Université Officielle de Bukavu en RDC.

Expertise :

Géopolitique des conflits dans le bassin du lac Tchad, gestion des conflits et consolidation de la paix et consultant-formateur dans le domaine de gestion des crises sécuritaires en Afrique.

Introduction:

La « criminalité économique et financière » désigne de manière globale toute forme de criminalité non violente qui a pour conséquence une perte financière. Cette criminalité couvre une large gamme d'activités illégales, y compris la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Il est en revanche plus difficile de définir la notion de « délit économique » et le concept en reste délicat à cerner précisément. La chose est en outre encore compliquée par les évolutions rapides des technologies, qui offrent de nouveaux moyens de perpétrer des délits de cette nature. Dans cette logique, il est difficile de déterminer l'ampleur globale du phénomène, en partie en raison de l'absence d'un concept clair et admis d'un commun accord, du fait que les systèmes de recensement de la criminalité économique et financière diffèrent considérablement d'un pays à l'autre et que plusieurs affaires ne sont pas signalées parce que les entreprises ou les établissements financiers choisissent de traiter les incidents en interne. Néanmoins, il est de plus en plus largement constaté que la criminalité économique et financière en Afrique, notamment la fraude, est au nombre des délits dont la croissance est la plus rapide1.

L'impact de la criminalité économique et financière sur le développement durable dans les pays africains précisément en Afrique francophone se matérialise par les activités frauduleuses qui prennent la place d'activités économiques légitimes et découragent l'investissement. Les crimes économiques et financiers constituent une menace grave à long terme pour le développement socio-économique pacifique et démocratique. Les marchés des capitaux ne peuvent pas s'épanouir dans les pays où les activités économiques et financières illégales sont socialement acceptées, parce qu'ils doivent avoir pour base des critères et des valeurs professionnelles, juridiques et morales élevés. La seule impression que des actes économiques et financiers illégaux sont commis peut produire des dommages économiques. La suspicion publique sape la légitimité du gouvernement. Il est donc crucial de parer efficacement cette forme de criminalité dans la perspective du développement durable et du renforcement des capacités.

Les pays en développement d'Afrique notamment les pays de l'Afrique francophone, comme partout ailleurs sur la planète, ne remplissent pas les conditions que le modèle de bonne gouvernance identifie comme nécessaires au développement économique. Face à de nombreux et difficiles problèmes de développement, il a été facile de former des coalitions arguant que les capacités de gouvernance, telles que définies par le modèle de gouvernance axé sur le marché, étaient responsables des malheurs africains. En particulier, l'analyse selon laquelle le manque de responsabilité démocratique, la présence d'un système clientéliste, une corruption généralisée et un État de droit fragile étaient largement responsables des performances relativement médiocres de l'Afrique a trouvé de nombreux partisans dans les pays africains et à l'étranger. Ce dont l'Afrique a besoin, c'est d'un « grand effort » en termes d'investissements massifs dans les infrastructures et la lutte contre les maladies avant que l'attention portée à la gouvernance puisse produire des résultats2.

[2] Kahn, Mushtaq H. (2012): Governance and growth challenges for Africa. In: Noman A. et al (eds): Good growth and governance in Africa: Rethinking Development Strategies, pp.114-139

Non obstant les efforts louables consentis, la nature transnationale de la criminalité environnementale et sa convergence avec la criminalité financière, le blanchiment d'argent et la corruption n'ont pas été suffisamment pris en compte dans les réformes actuelles.

Il est nécessaire de qualifier la criminalité environnementale de « forme grave de criminalité » comme cette base essentielle pour mener les réformes politiques indispensable pour lutter contre la criminalité financière transnationale et la corruption à outrance ayant un impact considérable sur le développement durable[3].

Cette note vise à analyser l'impact de la corruption sur la gouvernance, les économies nationales, l'intégrité des États africains, les mécanismes financiers clandestins et les circuits transfrontaliers, et les stratégies adoptées pour lutter contre la corruption et la criminalité financière transnationale. Dans la philosophie de la réalisation de cette note de recherche, nous avons eu recours à une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire alliant la recherche documentaire à l'investigation de terrain ou l'observation pour comprendre l'imbrication entre la corruption et les réseaux criminels transnationaux qui fragilisent les États en Afrique francophone et compromet la viabilité du développement durable.

I- L'impact de la corruption sur la gouvernance, les économies nationales et l'intégrité des États de l'Afrique francophone

D'entrée, il faut mentionner que la gouvernance et la corruption sont des questions controversées qui revêtent un grand intérêt pour le développement durable. La promotion de la transformation structurelle requiert plus qu'une politique et une stratégie nationale pour opérer efficacement dans un monde de plus en plus globalisé. A cet effet, la mondialisation continue de modifier les trajectoires de croissance des pays en développement, avec de graves répercussions pour les pauvres, notamment en affectant leur accès aux moyens de production et aux marchés[4]. De là, il faut mentionner que la corruption est en effet l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle des pays africains, plus particulièrement des Etats de l'Afrique francophone. Les tentatives faites pour définir la corruption ont leurs forces et leurs faiblesses, mais Khan[5] propose un cadre contextuel crédible pour une analyse de la corruption en Afrique. Il décrit la corruption comme étant un phénomène étroitement lié à la mauvaise gouvernance et ajoute qu'il est à la fois nécessaire et souhaitable « d'exercer des pressions pour réduire la corruption et progresser vers la bonne gouvernance, mais cela ne pourra se faire que si l'on prête attention aussi aux autres capacités de gouvernance requises pour accélérer et soutenir la croissance ». On ne peut donc s'attaquer à la corruption sans prendre

[3] Le parlement Européen, www.europal.europ.eu/supporting-analyse. Consulté le 01 avril 2026.

[4] Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique, 2016, « Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale », Rapport sur la gouvernance en Afrique IV.

[5] Khan, Mushtaq (2006), "Determinants of Corruption in Developing Countries: the Limits of Conventional Economic Analysis extrait de International Handbook on the Economics of Corruption," chapiter 8, p.216-244, Susan Rose-Ackerman, ed. Disponible à l'adresse http://www.untag smd.ac.id/fies/Perpustakaan_Digital_1/CORRUPTION%20International%20handbook%20on%20the%20economics%20of%20corruption.pdf.

en compte les défis plus généraux sur le plan de la gouvernance qui se posent à chaque pays africain. Dans ce contexte, il y a lieu de dire que la corruption n'est pas l'apanage des seuls pays en développement qui repose sur le mythe selon lequel « la corruption est due à la faiblesse du revenu », trouvant par-là « une justification pour ne pas incriminer la mauvaise gouvernance dans les pays pauvres ».6

En outre, la corruption et la criminalité financière transnationales constituent un obstacle à la gouvernance dans les pays africains notamment dans les pays de l'Afrique francophone. Cela dit, la corruption est à la fois la cause et l'effet d'une mauvaise gouvernance et d'institutions faibles. Elle est également un fléau coûteux qui est perçu comme l'un des principaux obstacles à la transformation structurelle en Afrique. Car la corruption constitue aussi un frein à la mobilisation des ressources nationales et au programme de transformation structurelle dans les pays africains

de façon générale. On entend globalement par corruption et criminalité financière une manière d'utiliser une charge publique à des fins privées par des petitestransactions sous formes de pots-de-vin dans le cadre d'une prestation de service public7.

Elle est le fait d'agents publics de catégorie intermédiaire et inférieure et concerne en général des sommes d'argent relativement faibles, comparés à la corruption systémique. Cette pratique est courante dans les environnements socioéconomiques où les revenus personnels ne suffisent pas aux besoins essentiels des fonctionnaires, où la qualité des institutions publiques est médiocre, où la réglementation ne s'accompagne d'aucune transparence ni responsabilité, et où la sanction imposée aux contrevenants est dérisoire. Les formes courantes de corruption administrative sont notamment les pots-de-vin pour obtenir des autorisations, éviter ou diminuer des impôts, échapper aux procédures douanières, et remporter des marchés publics.

L'une des principales causes de la corruption généralisée dans le contexte africain est la mauvaise gestion financière systématique dont pâtissent les services publics et les fournisseurs. La prestation des services publics est la plus durement touchée par la petite corruption car elle donne lieu à une distribution inégale. Elle peut survenir au sein de l'administration locale, des institutions de santé, de la police et de plusieurs autres institutions. Cette forme de corruption bureaucratique se produit surtout lorsqu'un régime de réglementation est en place mais que les agents publics le détournent de ses objectifs8.

---

[6] Kaufmann, Daniel (2001). Myths and Realities of Governance and Corruption extrait de Global Competitiveness Report 2002–2003. World Economic Forum. New York Oxford University Press. Disponible à l'adresse:http://siteresources.worldbank.org/INTWBIGOVANTCOR/Resources/21_Governance_and_Corruption_Kaufmann.pdf, consulté le 02 Avril 2026.

[7] Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique, 2016, « Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale », Rapport sur la gouvernance en Afrique IV.

[8] Plummer, Janelle, et Piers Cross (2007). *Tackling Corruption in the Water and Sanitation Sector in Africa: Starting the Dialogue* extrait de *The Many Faces of Corruption: Tracking Vulnerabilities at the Sector level,* J. Edgardo Campos and Sanjay Pradhan, eds. The World Bank, pp. 222–223. Disponible à l'adresse https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6848/399850REPLACEM101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1, consulté le 02 avril 2026.

La corruption dans les pays africains est due à une faible croissance économique, une mauvaise gouvernance, des constitutions fragiles, une instabilité politique et des niveaux élevés de pauvreté et de chômage. Depuis la fin de l'ère coloniale, la corruption a progressé sur tout le continent, des individus, dont les chefs d'État africains, pillant les ressources destinées à la population.

En ce sens, la corruption détourne les ressources destinées aux pauvres, limite les investissements directs étrangers (IDE) et a de graves conséquences dans un continent qui est déjà l'un des moins développés du monde . Ce qui revient à dire que la faiblesse des institutions de gouvernance est l'un des principaux déterminants de la corruption, qui compromet les perspectives de succès du processus de transformation structurelle et le développement durable.

II- Les mécanismes financiers clandestins et les circuits transfrontaliers comme obstacles à la gouvernance des États africains

Les stratégies financières clandestines et les circuits transfrontaliers ou transnationaux se caractérisent, par exemple, par le blanchiment d'argent qui est une des formes les plus répandues de criminalité économique et financière. Les activités criminelles produisent des profits illégaux importants qu'il faut blanchir de sorte qu'ils puissent être réinjectés dans le système financier légitime. Le blanchiment d'argent fournit aux criminels des liquidités et des capitaux à réinvestir. Comme c'est le cas pour tous les types de criminalité économique et financière, les pays qui ont la réglementation et les mesures de contrôle les plus faibles dans le secteur financier sont les plus vulnérables au blanchiment d'argent. Cela porte atteinte à l'intégrité de leurs établissements financiers, altère les marchés des capitaux et entrave l'investissement étranger direct[9]. Dans la même perspective, en tirant avantage des processus de la mondialisation et de la digitalisation, les criminels sont capables de se livrer à des activités financières illégales avec toujours plus d'efficacité. La pandémie de COVID-19 a souligné la rapidité avec laquelle les groupes criminels peuvent adapter leurs méthodes pour exploiter de nouvelles opportunités, de voler des individus et des entreprises, à l'instar de l'escroquerie téléphonique, l'hameçonnage, l'arnaque de non-livraison, l'escroquerie aux placements financiers et la fraude à la carte de paiement.

Dans la foulée, il s'avère important de comprendre les contours de la corruption transfrontalière ou transnationale, car si l'on peine à trouver une définition consensuelle liée à la notion « corruption transfrontalière ou transnationale », il est difficile d'en trouver une à la corruption transfrontalière. Le débat sur la problématique de la corruption transfrontalière s'est plutôt reporté sur ses diverses formes. Dans la pratique, les actes de corruption transfrontalière comprennent, entre autres, la collusion entre fournisseurs et agents publics au sein de la chaîne d'approvisionnement internationale, le blanchiment d'argent, le non- paiement des droits de douanes et les pots-de-vin dans les transactions internationales.

> Le dénominateur commun de toutes ces formes de corruption transfrontalière est qu'elles se produisent entre états et le plus souvent lors des transactions commerciales internationales.

[9] Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 18-25 avril 2005, Bangkok (Thaïlande www.unodc.org et www.unis.vienna.org, consulté le 02 avril 2026.

En 2014, après trois années de procès, le UK Serious Fraud Office (service britannique de répression des fraudes graves) a condamné la compagnie Smith & Ouzman pour avoir versé des pots-de vin à des fonctionnaires en Mauritanie et au Kenya. La corruption transfrontalière est un sujet extrêmement préoccupant, du fait notamment de « sa capacité d'interaction avec la corruption nationale, avec comme effet habituel l'intensification des deux formes de corruption et une plus grande difficulté à engager des réformes. Qu'il s'agisse des facteurs ou des conséquences, la corruption transfrontalière ou la criminalité financière partage de nombreux traits avec les diverses formes de corruption interne ; les pays connaissant de graves problèmes de corruption interne pouvant se révéler particulièrement vulnérables aux formes de corruption transfrontalière » qui ont un impact considérable sur le développement durable.[10]

La corruption transfrontalière implique les acteurs tant privés que publics. Dans l'une de ses formes particulièrement graves, le corrupteur et le corrompu sont tous des fonctionnaires, ce qui pourrait avoir des effets plus larges sur le paysage géopolitique du pays. En outre, la corruption interne et la corruption internationale peuvent avoir des interactions complexes. Par exemple, Médard (1997) définit le modèle franco-africain de la corruption internationale comme celui dans lequel les dirigeants politiques français corrompaient leurs homologues africains pour protéger leurs propres intérêts. La corruption transfrontalière engendrée par les acteurs étatiques reste difficile à détecter, et les données disponibles proviennent principalement d'études rétrospectives. Il importe de reconnaître, dans le même temps, que la distinction entre acteurs publics et privés n'est pas toujours claire.

Dans le même sens, il est nécessaire de souligner que la corruption transfrontalière et la criminalité financière transnationale impliquant des entreprises étrangères est restée bien connue dans les pays africains dans la mesure où les entreprises locales ont rarement pu obtenir les contrats les plus lucratifs. Le secteur des industries extractives illustre parfaitement cet état de choses. On y retrouve en effet de nombreux acteurs dont des sociétés multinationales, des entreprises publiques et des fonctionnaires. Ce secteur est plus vulnérable à la corruption étant donné l'ampleur de ses contrats. Par exemple, dans les années 90, le projet minier de Simandou (Guinée) était le plus grand du genre en Afrique. Il portait sur l'exploration de quatre blocs miniers dans la région de Simandou. Le contrat pour les quatreblocs avait été initialement conclu avec l'entreprise Rio Tinto. Mais deux blocs lui seront retirés par la suite pour être attribués, sans appel d'offres, et grâce à un prétendu contrat verbal, à l'entreprise étrangère BSG Ressources. On continue d'alléguer que d'importants pots-de-vin ont été versés pour garantir la répartition des blocs entre deux entreprises étrangères.

III-Les stratégies envisagées pour la lutte contre la corruption et la criminalité financière transnationale ou transfrontalière en Afrique

Pour prévenir et contrôler la criminalité économique et financière en Afrique, il est judicieux de mener une action plus efficace de la part de la communauté et des institutions internationales afin de combattre la criminalité financière, en particulier le blanchiment d'argent. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement a identifié la criminalité transnationale organisée comme une menace critique pour la communauté mondiale et a

[10] Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique, 2016, « Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale », Rapport sur la gouvernance en Afrique IV.

recommandé qu'une convention internationale globale sur le blanchiment d'argent soit négociée. Même s'il n'y a pas d'instrument international qui traite le problème de la criminalité économique et financière, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption constituent des dispositions idoines permettant d'établir une structure internationale pour répondre aux activités criminelles financières transnationales qui influent sur le développement durable des pays africains[11].

Une approche globale commune pour traiter de ce problème pourrait contribuer à renforcer encore les mécanismes internationaux d'application de la loi et de coopération. Cela supposerait de normaliser les définitions juridiques des délits économiques et financiers et de généraliser les compétences nécessaires pour l'investigation de ces actes dans les services judiciaires, en particulier dans les pays en développement. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime apporte une assistance technique pour aider les gouvernements, en particulier les États africains à renforcer leurs capacités de lutte contre la criminalité économique et financière, et le blanchiment d'argent.

Par ailleurs, il est à noter que les mécanismes adoptés pour lutter contre la corruption et la criminalité financières qui annihilent les pays africains nécessitent la promotion de la coopération internationale et l'amélioration de l'architecture de gouvernance aux niveaux régional et mondial : des mesures nécessaires et urgentes pour l'Afrique. A cet effet, les économies avancées devraient respecter pleinement leurs obligations au titre de la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption et en assurer la mise en place rigoureuse. De ce fait, des pressions devraient être exercées sur les pays contrevenants pour veiller à ce que les entreprises soient pleinement conscientes des risques de poursuite qu'elles courent lorsqu'elles décident de la manière dont elles vont exercer leurs activités dans les pays africains.

De même, les organisations internationales concernées devraient contribuer de façon plus active à encourager et à promouvoir une collaboration favorisant des forms efficaces d'échange de l'information sur les flux financiers.

Les États africains devraient agir en amont lorsqu'ils prennent part à des activités internationales visant à combattre les flux financiers illicites, tout en mettant pleinement en œuvre les initiatives régionales. À cette fin, le mécanisme africain d'évaluation par les pairs devrait intégrer les questions des flux financiers illicites dans les rapports d'évaluation par pays. Qui plus est, il est nécessaire que les pays africains et les partenaires de développeme nt examinent de concert les questions des flux financiers illicites dans le cadre de plates-formes virtuelles d'échange de solutions. Dans ce cas, l'Afrique devrait travailler plus étroitement avec ses partenaires internationaux (par exemple, l'Union européenne, le G20) pour promouvoir la transparence et la responsabilisation au sein des systèmes bancaire et financier. De la même façon, les campagnes mondiales de lutte contre la corruption s'intéressent généralement à l'aspect ayant trait à la demande de corruption, alors que celui de l'offre est tout aussi important. Le rôle que jouent les acteurs du secteur privé dans l'exacerbation de la corruption (tant au niveau national qu'international) ne doit pas être passé sous silence. À cet égard, les conventions internationales devraient prévoir des mesures de répression qui viseraient aussi le secteur privé.

[11] Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 18-25 avril 2005, Bangkok (Thaïlande www.unodc.org et www.unis.vienna.org, consulté le 11 avril 2026.

Conclusion

Au fil de notre analyse, il importe de relever que la corruption et la criminalité financière transnationale dans les pays africains de façon globale constitue un obstacle et une entrave sérieuse à la gouvernance. Car la criminalité économique et financière a un impact considérable sur le développement durable dans les pays africains. De ce fait, les crimes économiques et financiers sont considérés comme une menace grave et à long terme pour le développement socio-économique pacifique et démocratique. Ainsi, la voie à suivre est claire,pour franchir le seuil transformatif et atteindre le développement durable, il est essentiel de s'attaquer aux flux financiers illicites. En favorisant l'intégrité financière au service d'un développement durable, l'on peut reprendre le chemin vers les cibles et objectifs visionnaires fixés dans l'Agenda 2030 pour le développement durable des pays africains. La réalisation de l'intégrité financière pour le développement durable ne nécessite rien de moins qu'une transformation du système financier, et elle doit se faire parallèlement aux transformations mises en place pour faire face au changement climatique et garantir des investissements durables.

Dans ce contexte, un accord international doit être envisagé, en favorisant l'intégrité financière pour le développement durable et en s'engageant à investir pour obtenir des résultats dans le développement durable, ce qui permettra d'instaurer la confiance, de renforcer le multilatéralisme et de libérer des ressources. Car aucun pays, groupe de pays ou institution ne peut résoudre seul le problème lié à la corruption et à la criminalité financière transnationales. Nous devons travailler ensemble, avec zèle, espoir et un objectif commun. Les ressources générées par un pacte mondial profiteront à tous et partout. Elles seront déployées pour le plus grand bien de l'humanité. Elles contribueront à construire l'avenir stable, inclusif et équitable que les citoyens africains nécessitent et revendiquent.

Recommandations :

Les recommandations suivantes sont proposées, sur la base des conclusions de cette note de recherche :

- Il faut dépasser le simple débat sur les indicateurs actuels du niveau de corruption et mesurer celle-ci dans le contexte plus large de la gouvernance en Afrique. Car la faiblesse institutionnelle qui affecte, à des degrés divers, nombre de pays africains permet aux responsables politiques et aux fonctionnaires de détourner les ressources naturelles et d'abuser de leur pouvoir sans aucun contrôle. À cet égard, il est essentiel de mettre en place et de renforcer des institutions de gouvernance si l'on veut relever tous les défis en matière de gouvernance, de la corruption et de la criminalité financière transnationale.

- Les citoyens doivent faire entendre leurs voix et, à cet effet, l'éducation civique doit être encouragée à tous les niveaux. Si de nombreux pays africains offrent des exemples de sociétés civiles qui jouent un rôle plus actif dans la prestation des services publics et qui réduisent l'incidence de la corruption et de la criminalité financière transnationales, il y a despossibilités de faire beaucoup mieux pour réduire la corruption à outrance qui gangrène les sociétés africaines de façon globale.

- Il faut en priorité renforcer la transparence et assurer la responsabilisation des citoyens dans les pays africains notamment dans les États de l'Afrique Francophone. De ce fait, la transparence et la responsabilisation sont des conditions indispensables pour assurer une bonne gouvernance et, par ricochet, réduire la corruption. Le faible degré de transparence et de responsabilisation dans nombre de pays africains compromet la planification et la mise e n place des politiques, précisément celles liées à la transformation structurelle. Il y a trois acteurs majeurs dont les actions conjuguées déterminent le degré de transparence et de responsabilisation : le Gouvernement et d'autres acteurs étatiques, les médias et les organisations de la société civile.

- L'Afrique a besoin de continuer à assurer la bonne gouvernance et de bâtir de solides institutions de gouvernance afin d'appuyer et d'accélérer ses efforts de développement économique, par le biais de la transformation structurelle.

-Favoriser la coopération avec les pays de la région, voire au niveau mondial. Ce faisant, la corruption a besoin de nombreux acteurs et s'opère à plusieurs niveaux. Pour éradiquer efficacement ce fléau, il est opportun d'impliquer tout le monde avec une bonne coopération entre les États. Cette démarche permettra d'élaborer une politique de lutte très efficace en utilisant les outils juridiques disponibles contre la corruption. De là, il y a lieu de dire qu'une coopération entre les services de renseignements est indispensable. Ils auront leurs mots à dire. Ils sont bien placés pour connaitre les mouvements et les déplacements des acteurs clés (corrupteurs et corrompus). Ils offrent des informations utiles concernant les modes de financements ainsi que les transactions bancaires. La coopération permet le partage de renseignements et facilite les efforts d'enquête conjoints.

Elle contribue également à instaurer la confiance entre les institutions étatiques et le publique constitue une forme d'assurance d'une gouvernance démocratique.

-Lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance : la corruption peut se manifester à plusieurs niveaux et impliquer divers acteurs, les agents des douanes tout comme la police aux frontières jusqu'au sommet de l'État. Les hommes politiques au pouvoir facilitent les activités liées à la corruption par leur silence car ils en tirent profit. Il faut donc une politique adaptée à chaque type de corruption. Toutefois, il serait opportun que les victimes de la corruption définissent une politique commune avec des stratégies qui peuventréduire la corruption et la criminalité financière transnationale, à défaut de pouvoir l'éradiquer définitivement.

- Les campagnes éducatives visant à sensibiliser aux effets de la corruption et de la criminalité financière transfrontalière ou transnationale, ainsi que les programmes d'éducation civique qui promeuvent les valeurs démocratiques auprès des jeunes, constituent également des stratégies importantes à long terme. De plus, garantir l'indépendance des pouvoirs publics renforce les mécanismes de contrôle et de responsabilité.

Références bibliographiques

-Acemoglu, D. et Verdier, T. (2000). ''The choice between market failures and corruption".

American Economic Review, 90 (1): 194-211.

-Acemoglu, D., Johnson, S. et Robinson, J. (2006). « Institutions as the fundamental cause of long-run growth ». In Aghion et Durlauf (dir.), Handbook of Economic rowth, North Holland.

-INTERPOL, 2022, « Centre de lutte contre la corruption et la criminalité financière

d'INTERPOL », www.interpol.int, consulté le 02 avril 2026.

-Kahn, Musthaq H. (2012): "Governance and growth challenges for Africa. In: Noman A. et al (eds): Good growth and governance" in *Africa: Rethinking Development Strategies*, pp.114-139.
-Kaufmann, Daniel (2001), "Myths and Realities of Governance and Corruption" extrait de Global Competitiveness Report 2002–2003. World Economic Forum. New York Oxford University Press. À l'adressehttp://siteresources.worldbank.org/INTWBIGOVANTCOR/Resources/21_Governance_and_Corruption_Kaufmann.pdf, consulté le 02 Avril 2026.
-Khan, Mushtaq (2006), "Determinants of Corruption in Developing Countries: the Limits of Conventional Economic Analysis" extrait de International Handbook on the Economics of Corruption, chapitre 8, pp.216-244, Susan Rose-Ackerman, ed. Disponible à l'adresse http://www.untagsmd.ac.id/fies/Perpustakaan_Digital_1/CORRUPTION%20International%20handbook%20on%20the%20econo ics%20of%20corruption.pdf.

-Le parlement Européen, www.europal.europ.eu/supporting-analyse, consulté le 01 avril

2026.

-Mlambo, Daniel N. et al. (2019): Corruption and its implications for development and good-Nations Unies, Commission Économique pour l'Afrique, 2016, « Mesurer la corruption en Afrique : prendre en compte la dimension internationale », Rapport sur la gouvernance en Afrique IV.
-Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 18-25 avril 2005, Bangkok (Thaïlande www.unodc.org et www.unis.vienna.org, consulté le 02 avril 2026.

-Plummer, Janelle, et Piers Cross (2007), *Tackling Corruption in the Water and Sanitation Sector in Africa: Starting the Dialogue* extrait de *The Many Faces of Corruption: Tracking Vulnerabilities at the Sector level,* J. Edgardo Campos and Sanjay Pradhan, eds. The World Bank,https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6848/399850REPLACEM101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1.
-Rapport final du Groupe de Haut-Niveau sur la Responsabilité, la Transparence et l'Intégrité financière Internationales pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030, 2021, « L'intégrité financière pour un développement durable », factipanel.org.

MISSIONS :

Thinking Africa est un think tank panafricain non partisan, créé dans le but de produire des savoirs innovants au sujet du devenir africain. Ces savoirs sont diffusés à travers les partages d'expériences, le renforcement des capacités, les plaidoyers et l'appui aux institutions publiques, privées et aux sociétés civiles (www.thinkingafrica.org). L'Observatoire des enjeux géopolitiques, sécuritaires et sociopolitiques au Sahel de Thinking Africa constitue un cadre unique d'échange d'idées et d'expertises, un laboratoire de réflexion pluridisciplinaire sur les problématiques complexes qui déstabilisent le Sahel (www.thinkingafrica.org/V2/observatoire-du-sahel/)

OBJECTIFS :

L'Observatoire du Sahel a vocation à créer des synergies de compétences pour entreprendre dans une approche holistique, des recherches pluridisciplinaires à toutes les échelles (internationale, régionale et locale). Il vise également à produire des études originales apportant une analyse novatrice sur les problématiques névralgiques du Sahel, offrant un regard local et formulant des recommandations concrètes basées sur des données récentes de terrains fournies par des acteurs locaux

Une note produite dans le cadre d'un partenariat avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) Depuis 2014, Thinking Africa collabore avec l'OIF. La présente collaboration porte sur la réalisation de notes d'analyse politique, par l'Observatoire du Sahel de Thinking Africa, à propos des enjeux géopolitiques, stratégiques et sécuritaires liés à la gouvernance, à la stabilité politique et au développement durable au Sahel.

« Avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ». « Les propos énoncés dans la présente publication ne sauraient en rien engager la responsabilité de l'OIF, pas plus qu'ils ne reflètent une prise de position officielle de l'Organisation »

Contacts Email: contact@thinkingafrica.org

Web: www.thinkingafrica.org